

Dénombrement des couples d'Alouettes lulus *Lullula arborea* en vignoble

Franck NOËL

L'Alouette lulu est une espèce possédant un statut de conservation défavorable en Europe, inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux. Classée « à surveiller » en France, avec un effectif nicheur compris entre 50 000 et 500 000 couples, l'espèce subit des variations d'effectifs importantes, avec cependant une tendance nette à la baisse (LABIDOIRE 1999). En Maine-et-Loire, l'espèce est classée « à surveiller », (BEAUDOIN & VIMONT 2005), avec un effectif estimé entre 3 000 et 3 400 couples à partir de comptages réalisés sur près de 12 000 hectares. Toutefois, les zones de vignoble, peu prospectées, méritaient de voir leurs densités étudiées afin d'affiner ces résultats. Le travail présenté ici porte sur le recensement des couples nicheurs, réalisé au cours des mois de mars et avril dans le quart sud-est du département de Maine-et-Loire.

Méthodologie

Les zones à prospecter ont été définies à partir des cartes IGN 1:25 000, en sélectionnant des zones de vignoble homogène, pouvant toutefois intégrer une occupation du sol différente (cultures, jachères ou même boisements). Les limites des zones prospectées sont définies à partir du moment où la vigne n'est plus l'élément dominant du site, en s'appuyant généralement sur des repères fixes du paysage (bois, routes ou zones urbanisées).

Les secteurs choisis font l'objet d'une prospection en début de journée ou en soirée, moments où les chanteurs sont les plus actifs. En dehors du repérage des mâles chanteurs, les jumelles sont utilisées pour repérer les oiseaux perchés, tandis qu'un parcours quasi exhaustif est réalisé autour des parcelles plantées, afin de repérer les oiseaux en alimentation au sol. La combinaison de ces différentes méthodes

permet d'aboutir à un recensement relativement fiable.

Résultats

Un total de 1 398 hectares ont été prospectés au cours du printemps 2005, aboutissant à la découverte de 83 territoires d'Alouette lulu. Les densités sont variables selon les zones prospectées (tabl. 1), mais il semble qu'un gradient existe entre les zones les plus au sud-est de notre département (Les Verchers-sur-Layon, Forges) et les plus septentrionales, qui semblent moins peuplées par l'espèce. Cette assertion mériterait d'être confirmée par de futures recherches dans les vignobles du sud du Saumurois.

Estimation des effectifs départementaux

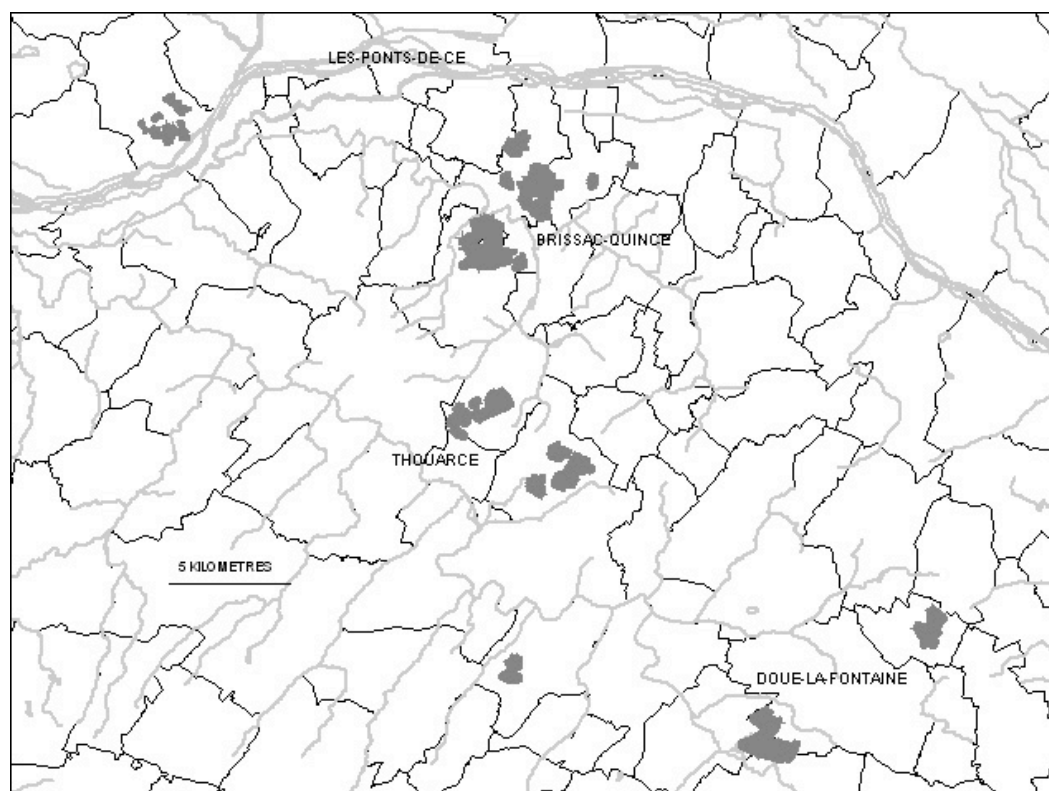
Le nombre de couples présents dans le département, calculé à l'occasion de la liste rouge (BEAUDOIN & VIMONT 2005) a été défini à partir de prospections de terrain prenant en compte l'ensemble des habitats présents, mais sans attention particulière pour le vignoble (Jean-Claude Beaudoin, comm. pers.). Les bases utilisées étaient les suivantes :

- Segréen : 4 à 5 couples/1 000 ha ;
- Mauges : idem ;
- Baugeois : 4,1 couples/1 000 ha ;
- Saumurois et bocage de transition Sud-Loire : 3 couples/1 000 ha.

Nos résultats montrent que localement au moins, les densités peuvent être en moyenne 20 fois plus élevées que les estimations faites pour le Saumurois. Toutefois, de telles densités ne concernent probablement que les zones de vignoble, qui peuvent être estimées à près de 25 000 hectares en comprenant les zones mixtes vignoble/agriculture.

Communes prospectées	Surface prospectée (ha)	Nombre de couples	Densité (c./100 ha)
Doué-la-Fontaine/Les Verchers-sur-Layon	226	18	8,0
Forges	95	9	9,5
Tigné	52	4	7,7
Chavaqnes/Notre-Dame-d'Allençon	353	17	4,8
Brissac-Quincé/Vauchrétien/Saint-Saturnin	581	32	5,5
Savennières	91	3	3,3
	1 398	83	5,9

Tableau 1. - Densités d'Alouettes lulus (*Lullula arborea*) selon les secteurs prospectés.



Carte. - Secteurs prospectés pour le recensement des Alouettes lulus (*Lullula arborea*) en vignoble.

Nous proposons donc de réévaluer les populations de cette espèce pour le Saumurois, à partir des densités relevées dans le vignoble. Dans cette région, le nombre de couples s'élèverait donc à **1 475 couples** (5,9 c./100 ha × 25 000 ha), auxquels s'ajouteraient les couples situés hors vignoble, avec les densités trouvées lors de la liste rouge, soit 354 couples (0,3 c./100 ha × 118 000 ha).

Le total pour le Saumurois s'élèverait donc à 1 830 couples, et permettrait de réévaluer le nombre de couples pour le département à 4 000-4 350 couples nicheurs.

Enfin, nous encourageons fortement les observateurs qui le souhaiteraient à réaliser des prospections complémentaires, soit dans des secteurs pris au hasard, soit sur d'autres vignobles, du Sud-Saumurois ou d'autres régions naturelles, afin de

préciser les chiffres donnés ici et de mieux visualiser la répartition de cette espèce menacée. □

Bibliographie

BEAUDOIN J.-Cl., VIMONT V., 2005. — Oiseaux nicheurs menacés des milieux agricoles de Maine-et-Loire. Résultats de l'enquête 1996-2001 et synthèse depuis les années soixante. *Crex*, 8 : 3-46.

LABIDOIRE G., 1999. — Alouette lulu *Lullula arborea*. In ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D., — *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'études ornithologiques de France/Ligue pour la protection des oiseaux, Paris : 420-421. □

Franck Noël
4, rue Basile-Gabory
49125 Tiercé
franck.noel@lpo-anjou.org

